

DÉCISION N°2025/017
APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION
DU SERVICE DE LOCATION DES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le Président de La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes des Vallées de Thônes du 17 juin 2021 ;

VU la convention de délégation de compétence en matière de mobilité active entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes des Vallées de Thônes du 5 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que la gestion du service de location de vélo sera réalisée en partie par la SARL Altitude Cycle ;

CONSIDÉRANT que l'organisation du service de location nécessite la définition de conditions générales d'utilisation ;

CONSIDERANT que les conditions générales d'utilisation cadrent la location du VAE avec l'utilisateur ;

D É C I D E

ARTICLE 1 - d'approuver les conditions générales d'utilisation du service annexées.

ARTICLE 2 - conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire et figurera au registre des décisions de la Collectivité ;

ARTICLE 3 – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Fait à Thônes, le 30 mai 2025

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ



Date de transmission en Préfecture et de publication : 12 juin 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Annexe 1

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE 2025

Toute modification des présentes conditions générales d'utilisation sera immédiatement applicable à l'**usager**. Elle sera portée à leur connaissance via la publication sur le site de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et disponible au magasin Altitude Cycle.

PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les conditions et modalités d'accès et d'utilisation du service de location longue durée de vélos à assistance électrique proposé par la CCVT. Elles sont acceptées sans aucune réserve dès leur signature.

Glossaire :

- Usager désigne la personne ayant souscrit au contrat de location
- Vélo désigne l'ensemble des vélos loués
- VAE désigne un Vélo à Assistance Electrique

ARTICLE 1 – OBJET DU SERVICE

Ce service de location longue durée de vélos à assistance électrique est proposé par la CCVT. La mise en place du service est proposée par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et sa gestion est assurée par la SARL Altitude Cycle.

Aussi, il est porté à connaissance des usagers :

Qu'en cas de défaillance constaté sur le vélo ou pour toute autre demande, vous devez contacter la SARL Altitude Cycle au 04 57 41 84 65.

Ce service est destiné uniquement aux résidents de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, afin de leur permettre de tester une alternative aux déplacements en voiture pour leurs trajets quotidiens.

Altitude Cycle se réserve le droit de refuser la location d'un vélo à tout usager qui ne satisfait pas aux présentes conditions générales d'utilisation sans être tenu de fournir une justification.

ARTICLE 2 – DUREE et MODALITE DE LOCATION

Du 15 juin au 15 septembre, la location se fait sur une durée unique de 1 mois de façon à privilégier un maximum d'utilisateurs.

Du 16 septembre au 14 juin, des locations trimestrielles sont possibles. Toute réservation au trimestre après le 14 mars se finira automatiquement le 14 juin, le tarif restant le même.

Le renouvellement n'est jamais automatique. En fonction de la disponibilité, la location pourra être renouvelée dans le cas où l'utilisateur a préalablement réalisé une nouvelle demande de réservation et effectué le paiement correspondant.

Le point de départ de la durée de la location est la date prévue au moment de la réservation après validation d'Altitude Cycle.

Le vélo loué ne peut être acheté au terme de la location.

En cas de force majeure dûment justifiée (ex. décès, invalidité, sinistre sans faute de l'utilisateur), le contrat pourra être résilié par anticipation. Les justificatifs devront être fournis. La décision de résiliation anticipée sera prise conjointement par Altitude Cycle et la CCVT, au regard de la situation, sans que leur décision ne puisse faire l'objet d'un recours.

Dans ces hypothèses, Altitude Cycle pourra procéder au remboursement des sommes payées au prorata des jours restant à courir et sur présentation d'un RIB au nom de l'utilisateur.

Le remboursement sera calculé en jours calendaires à compter du lendemain du jour du sinistre, avec un seuil minimum de 5€.

Exemple : versement de 100 € pour une location du 20 mars au 14 juin (56 jours calendaires : 12 jours en mars, 30 jours en avril et 14 jours en juin) et sinistre le 03 juin. Le remboursement s'opérera sur la période du 04 au 14 juin soit pour 11 jours

→ Remboursement : $(100 \text{ €} / 56 \text{ jours}) \times 11 \text{ jours} = 19.64 \text{ €}$

Aucun remboursement ne sera réalisé s'il est inférieur à 5€.

Dans tous les autres cas, à la demande de l'utilisateur, il pourra être procédé à la résiliation du contrat de location avant son échéance ; aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 3 – CONDITIONS POUR LOUER UN VELO

✓ Obligation de résidence

La location de vélos s'adresse aux personnes physiques dont la résidence est située sur la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

✓ Location à partir de 16 ans

L'utilisateur est une personne physique et déclare avoir plus de 16 ans, être apte à la pratique du vélo, et n'avoir aucune contre-indication médicale. Les usagers mineurs âgés de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation signée de leur représentant légal ainsi que la copie de la pièce d'identité de ce dernier. Le représentant légal devra également fournir une assurance de responsabilité civile faisant figurer le nom et prénom du mineur.

Altitude Cycle ne pourra être tenue pour responsable des accidents et dommages causés en cas d'inaptitude de l'utilisateur.

✓ **Usage non professionnel du vélo loué**

L'utilisateur s'interdit tout usage même ponctuel à des fins de transport de marchandise ou de personne pour le compte d'autrui ou pour son propre compte (indépendant auto-entrepreneur par exemple).

Altitude Cycle peut résilier le contrat en cas de constat d'un usage professionnel.

✓ **Location**

Il lui est interdit de sous louer ou de prêter le vélo ou les accessoires à une tierce personne.

✓ **Disponibilité de vélos**

Altitude Cycle peut refuser toute demande de location en cas d'indisponibilité de vélo.

En cas de renouvellement de la location, la caution initialement transmise est conservée.

ARTICLE 4 – TARIFS DE LOCATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Deux formules de location ont été instaurées :

- Une location au mois : 70 €
- Une location au trimestre (uniquement du 15 septembre au 15 juin) : 100 €

Plusieurs modes de règlements sont mis à la disposition de l'utilisateur :

- Règlement par carte bancaire auprès du magasin Altitude Cycle
- Paiement par espèces auprès du magasin Altitude Cycle

L'utilisateur a la possibilité de réserver une seule fois par an, jusqu'à 3 mois à l'avance.

Le renouvellement est possible uniquement si des vélos sont libres.

Une caution sera exigée sous forme d'un chèque de 1 000 euros, remis au moment de la réservation. Cette caution sera restituée à l'issue de la location, sous réserve de la restitution du vélo et des accessoires en bon état, et après paiement de toute somme éventuellement due.

ARTICLE 5 – DEMANDE DE LOCATION

Pour réaliser son inscription, l'utilisateur doit fournir les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire d'inscription ;
- Une pièce d'identité (copie de la carte d'identité, passeport en cours de validité ou permis de conduire) ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens loués tant par lui-même, les personnes dont il a la garde que ses préposés ;
- Les conditions générales d'utilisation du service de location de VAE longue durée datées et signées ;
- Un chèque de caution de 1 000 euros

Pour réaliser le paiement, l'utilisateur devra régler directement auprès du magasin Altitude Cycle.

L'utilisateur pourra bénéficier immédiatement du service sous réserve des 3 conditions cumulatives suivantes :

- Si le vélo est toujours disponible
- Si un paiement a été effectué
- Si le dossier est complet (pièces justificatives fournies)

La location débute à la date indiquée dans le contrat de location.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE L'USAGER ET MODALITES D'UTILISATION DU VELO

Le vélo et les accessoires loués :

- Restent la propriété de la CCVT
- Sont réputés être en bon état de marche et conformes à la réglementation en vigueur au moment de leur mise à disposition.

✓ Consignes d'utilisation

L'utilisateur s'engage à conduire prudemment et à respecter le Code de la route.

Il est rappelé que le port du casque n'est pas obligatoire, mais qu'il est fortement conseillé. Si la personne transporte un enfant, le port du casque est obligatoire pour ce dernier s'il est âgé de moins de 12 ans.

Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste, et son éventuel passager, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Toute utilisation anormale du vélo, toute surcharge (notamment sur le porte-bagage) ou tentative de démontage du vélo sont exclues. L'utilisateur devra effectuer uniquement les tâches suivantes : gonflage des pneus, réglage de selle et des freins, recharge de batterie.

Lors de chaque période d'inutilisation du vélo, l'utilisateur s'engage à :

- Attacher le cadre de son vélo et sa roue avant à un support fixe avec l'antivol homologué fourni.
- Retirer la batterie en période de non-utilisation (ne jamais la laisser déchargée) et la stocker dans un endroit sec, à l'abri du froid ou des fortes chaleurs.

L'utilisateur veille au respect des cycles de charges de la batterie en évitant la remise en charge de la batterie avant que celle-ci tombe sous le seuil des 20% et les petites recharges.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES DE L'USAGER

L'utilisateur a la responsabilité et la garde du vélo et des accessoires (casques, sacoches, antivol et éventuellement siège enfant ou remorque) loués dès leur mise à disposition et jusqu'à la restitution, y compris en cas de retour tardif. L'utilisateur s'engage à l'utiliser et à l'entretenir avec soin.

L'utilisateur supporte toute responsabilité découlant de l'utilisation du vélo loué, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens.

L'utilisateur est personnellement responsable des dommages qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du vélo et des accessoires. La responsabilité d'Altitude Cycle ne pourra être mise en cause au titre de dommages subis ou causés par le vélo et les accessoires, sauf s'il est prouvé que ces dommages sont dus à un vice interne ou un vice caché.

L'utilisateur ne bénéficie d'aucune couverture pour les dommages subis par la chose louée et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages, casse, perte et vol.

En cas de non-respect du code de la route et des présentes conditions générales, la CCVT et Altitude Cycle ne pourront être tenues responsables.

✓ Perte des clés de l'antivol

En cas de perte de la ou des clé(s) de l'antivol, l'utilisateur doit en informer Altitude Cycle. L'utilisateur est facturé pour cette marchandise.

✓ En cas d'accident ou vol causé par un tiers

En cas d'accident ou de vol par un tiers, l'utilisateur s'engage à le déclarer aux autorités de police compétentes, à Altitude Cycle et la CCVT sous 48H en joignant le justificatif de déclaration.

Il doit fournir une assurance personnelle en responsabilité civile conformément aux stipulations de l'article 5 des présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisateur devra procéder au remboursement des frais de réparation ou de renouvellement du vélo et de ses accessoires.

En cas d'accident ou de vol causé par un tiers, la caution sera séquestrée à l'issue de la période de location.

En cas de destruction total du vélo ou d'un des accessoires, l'utilisateur est redevable d'un montant correspondant au prix d'achat.

✓ **Pannes, pertes, casses ou dommages lié à la responsabilité de l'utilisateur**

L'utilisateur est tenu responsable de tous les dommages, pertes, pannes ou casses causés au vélo et aux équipements mis à disposition pendant la période de location, qu'il en soit ou non l'auteur.

En cas de dommage, pertes, casse ou panne, l'utilisateur devra procéder au remboursement des frais de réparation ou de renouvellement du vélo et de ses accessoires.

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais de locations.

En cas de pannes, pertes, casses ou dommages liés à la responsabilité de l'utilisateur, la caution sera séquestrée à l'issue de la période de location.

En cas de destruction total du vélo ou d'un des accessoires, l'utilisateur est redevable d'un montant correspondant au prix d'achat.

En cas de casse, pertes, dommage ou panne liée à la responsabilité de l'utilisateur au cours de la location, l'utilisateur devra prendre contact avec Altitude Cycle qui lui indiquera la démarche à suivre pour procéder à la réparation. L'utilisateur ne peut en aucun cas décider de réparer lui-même le vélo hormis : gonflage des pneus, réglage de selle et des freins, recharge de batterie.

✓ **Réparations à la charge de l'utilisateur**

En cas de constat de dommages, détériorations, casses ou usure accélérée du matériel, ne relevant pas d'un défaut de fabrication, l'utilisateur sera redevable des frais de réparation selon les modalités décrites ci-après. Il s'agit notamment des réparations suivantes :

- Réparation due à une mauvaise utilisation du vélo ;
- Réparation des détériorations résultant de chutes ou actes de vandalisme ;
- Réparation de négligences ou entretiens non appropriés ;
- Et toute autre prestation ne relevant pas de maintenance préventive telle que définie à l'article 10 des présentes conditions générales. ;

L'utilisateur ne pourra réclamer de dommages et intérêts ou un remboursement pour trouble de jouissance ou immobilisation ; le vélo loué ne sera pas remplacé pendant la durée de l'immobilisation.

Les réparations sont effectuées dans des délais raisonnables.

En cas de défaut de fabrication, les frais seront à la charge du constructeur.

Altitude Cycle pourra décider de résilier le contrat de location de manière anticipée si elle constate un état de détérioration excessif et/ou répété résultant d'un usage non conforme ou manifestement défectueux.

✓ **Modalité de refacturation**

L'utilisateur ayant détérioré le vélo ou ses accessoires sera redevable d'un montant correspondant au prix d'achat du vélo ou des accessoires loués.

Les prix d'achat sont les suivants :

- Vélo VTC électrique Arcade Charlie 26" EP6 avec peintures et sérigraphie : 1838.21 euros HT
- Panier : 34.44 euros HT
- Antivol U : 33.43 euros HT
- Antivol cadre : 17.06 euros HT
- Casque : 14.33 euros HT
- Remorque : 245 euros HT
- Siège bébé : 53 euros HT
- Sacoques : 62.40 euros HT

Toute facture relative à la réparation, au remplacement ou à l'achat du vélo ou des accessoires sera émise par Altitude Cycle ou par la CCVT selon les cas. L'utilisateur s'engage à la régler dès sa réception, sans délai. En cas de non-paiement, une procédure de recouvrement sera engagée et pourra donner lieu à des pénalités et à une action contentieuse.

Toutes les taxes comprises sont à la charge de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à régler la facture à réception, sans quoi une procédure contentieuse pourra être mise en œuvre.

ARTICLE 8 – REMISE DU VELO – RETRAIT

Les vélos mis à disposition sont en bon état de fonctionnement et conformes à la réglementation en vigueur.

✓ **Retrait sur rendez-vous**

La date de retour du vélo est définie le jour de la location. Toute modification est validée avec la SARL Altitude Cycle. Un retour anticipé par l'utilisateur ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

L'utilisateur doit se rendre obligatoirement à la date et l'heure convenue, muni d'une pièce d'identité.

En cas d'impossibilité de se rendre au point de rendez-vous, l'utilisateur peut se faire représenter. La personne qui viendra récupérer le vélo à la place de l'utilisateur se verra dans l'obligation de compléter une attestation sur l'honneur indiquant que le vélo sera restitué à l'utilisateur le plus rapidement possible.

Dans ce cas, la remise du vélo à un tiers au nom de l'utilisateur ne saura dégager ce dernier de ses responsabilités.

✓ **Attestation de remise du vélo**

Altitude Cycle :

- Présente à l'utilisateur le fonctionnement du vélo et les démarches nécessaires en cas de panne, casse, dégradation, d'accident ou de vol ;
- Effectue un état des lieux du vélo en présence de l'utilisateur ;
- Complète et signe une attestation de remise du vélo avec le numéro de référence du vélo, incluant l'état des lieux du vélo et les éventuels commentaires de l'utilisateur. Cette attestation est signée par l'utilisateur. Une copie est remise en main propre à l'utilisateur et vaut attestation de remise du vélo. Une autre copie est transmise à la CCVT ;
- Remet à l'utilisateur le vélo et les éventuels accessoires loués.

ARTICLE 9 – RESTITUTION DU VELO EN FIN DE LOCATION :

✓ **Restitution du vélo au point de rendez-vous**

Le vélo et ses accessoires devront être restitués par l'utilisateur où il a effectué le retrait, à la date prévue.

L'utilisateur doit restituer :

- Un vélo parfaitement propre : il est formellement interdit de laver le vélo avec un jet à haute pression. Il convient d'utiliser de l'eau savonneuse en évitant les parties électroniques telles que le moteur, la batterie et la console, ou bien un chiffon sec.
- L'intégralité des accessoires fournis lors de la remise du vélo en état de propreté.

L'utilisateur devra impérativement restituer le vélo avec la batterie chargée.

La remise du vélo par un tiers au nom de l'utilisateur ne saura dégager ce dernier de ses responsabilités.

✓ **Attestation de reprise du vélo**

Altitude Cycle :

- Procède à l'état des lieux du vélo et note toutes les dégradations et avaries visibles
- Etablit une attestation de reprise de vélo incluant l'état des lieux et les éventuels commentaires de l'utilisateur. Il signe cette attestation ainsi que l'utilisateur. Il en remet une copie à l'utilisateur en main propre.

Toutes les dégradations, avaries, rayures, absence ou manquement de nettoyage du vélo et des équipements répertoriés dans l'état des lieux seront payés par l'utilisateur sur présentation d'une facture d'Altitude Cycle.

✓ **Cas où l'utilisateur est autorisé à louer à nouveau le vélo**

Les modalités de renouvellement de la location sont décrites à l'article 2.

L'utilisateur se verra dans l'obligation de se rendre au point de rendez-vous si le renouvellement n'est pas finalisé à l'échéance de la location en cours.

✓ **Refacturation en cas de non-retour**

Dans le cas où l'utilisateur ne rend pas son vélo au bout de 3 jours ouvrés après la date prévue, un refus de restitution est supposé. L'utilisateur devra procéder au paiement du vélo ainsi que des accessoires mis à disposition en cas de non-retour de ces derniers.

✓ **Fin du contrat**

A l'issue de la location, le contrat ne prendra fin qu'à la restitution effective du vélo et des accessoires et le règlement complet des sommes dues par l'utilisateur.

ARTICLE 10 – MAINTENANCE

La maintenance préventive, c'est-à-dire la révision et les réparations d'entretien courant, sera effectuée par Altitude Cycle. Les réparations ne relevant pas d'une usure normale sont facturées à l'utilisateur. Il appartient au prestataire seul de qualifier la nature des réparations.

Une révision du vélo a lieu entre chaque location.

Hormis le gonflage des pneus, réglage de selle et des freins, recharge de batterie, toute réparation effectuée par l'utilisateur ou un prestataire autre que celui de la CCVT est proscrite et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion du service de location de vélo et l'exécution du contrat de location. A ce titre, la CCVT et Altitude Cycle s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement, stockage et sécurité des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018.

Les données personnelles traitées sont notamment les données relatives à l'identification de l'utilisateur, le justificatif de domicile, les données bancaires, l'autorisation parentale pour les mineurs.

Les données collectées sont obligatoires ; à défaut, le service ne pourra pas être rendu.

Ces données permettent la souscription au service, la gestion du paiement et des factures, les réclamations éventuelles, et uniquement à cette fin.

Il pourra être proposé à l'utilisateur à la fin de la période de location de remplir un questionnaire anonyme relatif à l'utilisation du service de location vélo, de manière à pouvoir évaluer le service. La CCVT fera parvenir aux usagers des questionnaires afin de connaître leurs pratiques de déplacement avant, pendant et après la location. Il servira à la CCVT pour évaluer la pertinence de ce service, à le faire évoluer et à l'améliorer au fil du temps.

Les destinataires des données sont les services de la CCVT, ses prestataires, dans le cadre uniquement des missions qui leur sont confiées et dans le respect de la confidentialité et de la sécurité la plus stricte à laquelle la CCVT et Altitude Cycle s'engagent envers l'utilisateur.

Les données personnelles traitées, sont conservées pendant la durée du contrat de location, et à l'issue de celui-ci, pendant une durée de deux ans liée à la prescription des actions prévue à l'article L 218-2 du code de la consommation. Les données de facturation sont conservées pendant la durée légale de 10 ans.

ARTICLE 12 – ENGAGEMENT D'UTILISATION DE L'USAGER

En signant le présent contrat, l'utilisateur s'engage à utiliser le VAE de manière régulière. L'objectif avec ce prêt est de proposer une alternative efficace à la voiture individuelle et à inciter les utilisateurs à passer à l'achat d'un VAE.

L'utilisateur reconnaît avoir lu et approuvé les conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique précédemment exposées.

Il consent à fournir ses données personnelles utiles à la gestion du service de location.